

## Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 DÉCEMBRE À GATINEAU

**Québec, le 25 novembre 2010** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes par la Ville de Gatineau*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **15 décembre 2010, à compter de 19 h 30, à la Salle de banquet du Centre communautaire Tétreau au Parc Moussette**, 361, boul. de Lucerne, à Gatineau. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 10 janvier 2011.

### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 10 janvier 2011, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Ville de Gatineau, au Centre de services – Secteur de Hull, 775, boulevard de la Carrière, Gatineau ;
- Bibliothèque Lucy-Faris, 115, rue Principale, Gatineau.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

### LE PROJET

Le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau vise à solutionner les problèmes de circulation et de sécurité, à améliorer l'état de la chaussée, à atténuer les nuisances de la circulation lourde, à sécuriser les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et à rendre plus sécuritaires les déplacements des piétons et des cyclistes.

Ce projet transformerait la route rurale actuelle en un boulevard urbain, à quatre voies de 3,5 m de largeur séparées par un terre-plein central et ayant une emprise d'une largeur maximale de 55 m. Les accotements seraient pavés et un sentier multifonctionnel serait construit en parallèle. Le concept de boulevard urbain serait renforcé par la présence d'un système d'éclairage dans le terre-plein central, par des voies de refuge d'autobus aménagées près des carrefours et par des feux de circulation.

Le projet d'élargissement du chemin Pink prévoit trois phases :

- la construction prioritaire d'un premier tronçon de 0,45 km compris entre les intersections avec la rue de la Gravité et le boulevard des Grives ;
- la construction à moyen ou long terme d'un second tronçon de 2,65 km entre les intersections avec le boulevard des Grives et le chemin Vanier ;
- la construction non planifiée d'un troisième tronçon de 0,72 km entre l'intersection avec le chemin Vanier et le futur boulevard Deschênes.

Le coût des deux premières phases du projet, entre la rue de la Gravité et le chemin Vanier, est évalué à 17,5 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, certaines des répercussions liées à l'élargissement du chemin Pink concerneraient, notamment, les cours d'eau croisant le chemin Pink, les eaux de surface, les milieux humides et le bruit.

Dans le cas du croisement de cours d'eau avec le chemin Pink, trois des ponceaux existants sous ce chemin devraient être remplacés et des mesures devraient être mises en place pour assurer l'intégrité de la qualité des eaux de surface pendant et après les travaux. La gestion des eaux de surface se ferait à l'intérieur de l'emprise au moyen de fossés et de bassins de rétention. Ces bassins ouverts et naturalisés permettraient une certaine sédimentation, un contrôle du débit ainsi qu'une filtration des contaminants.

Actuellement, les habitations longeant les rues Kilroy et des Roches ne sont pas desservies par des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égoûts sanitaires. Le promoteur propose un programme de suivi hydrogéologique pour les puits situés dans la zone d'étude élargie et encore en exploitation afin de vérifier les répercussions du projet sur la nappe phréatique durant et après les travaux de construction et de proposer, le cas échéant, des mesures d'atténuation adaptées.

Quatre milieux humides ont été identifiés dans l'emprise de la route. Le promoteur serait invité à suivre la démarche reconnue du « éviter, minimiser et compenser » visant à ce que les activités du projet aient le moins de répercussions possibles sur ces milieux.

Selon le promoteur, le bruit qu'occasionnerait une augmentation potentielle de la circulation au fil des ans serait atténué par les écrans antibruit existants. Au besoin, ces écrans seraient élargis et rehaussés à l'intérieur de l'emprise de la route, de façon à respecter le niveau sonore de 55 dBa.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 10 janvier 2011**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [chemin-pink-gatineau@bape.gouv.qc.ca](mailto:chemin-pink-gatineau@bape.gouv.qc.ca).